

CREDITS PEDAGOGIQUES GLOBALISES

Pour 2015, la dotation globalisée des crédits pédagogiques attribuée par le recteur s'élève à 5140 euros. Pour mémoire, elle était de 2540 euros en 2014.

Elle couvre :

- l'achat des carnets de correspondance : 979,92 €
- la contribution à verser au CFC (droit de copie) : 834,90 €
- les manuels scolaires : 3325,18 €.

UTILISATION DES FONDS SOCIAUX

Au 1^{er} janvier 2015, le montant des fonds disponibles était de 6 093,72 € dont 4 040,00 € reçus en 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2015 : 917,52 €, c'est-à-dire 15% du total environ, ont été attribués à 6 familles.

Reste au 22/06/2015 la somme de 5 176,20 € à disposition.